LA VIE À SENEFFE, JE LA RESPECTE

LES POUBELLES PUBLIQUES NE M'APPARTIENNENT PAS

Informations - Service environnement

COMMUNE DE Seneffe PROVINCE DE HAINAUT

LES DÉPÔTS DE DÉCHETS DANS LES POUBELLES PUBLIQUES

Les poubelles publiques ne sont pas destinées à recevoir les déchets ménagers des habitants du quartier.
Elles sont là exclusivement pour accueillir les déchets des passants : papiers d'emballage, mouchoirs, cannettes, restes de friandises, déjections canines emballées, etc.

Tout dépôt de déchets ménagers ou assimilés dans les poubelles publiques est interdit par le décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale et peut être sanctionné.

Pour plus de renseignements :
Service Environnement
Rue des Canadiens, 17 à 7180 Seneffe
constatateurs@seneffe.be
environnement@seneffe.be
064/52.17.83 – 064/52.17.26

Dernière mise à jour : le 25/01/2018